



DELIBERATION

N° SP_2026_04_005

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 AVRIL 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

1ERE COMMISSION

SERVICE : Pôle patrimoine départemental et mobilités/Direction des bâtiments

OBJET : Budget en matière de bâtiments départementaux (hors collèges)

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, Mme DEBOURG, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme LHOMME LEOMENT.

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à M. GERAUDIE ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; M. LARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à Mme TLEMSANI ; Mme PAULET, excusée, a donné délégation de vote à Mme TUYERAS ; M. PIRONNEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme MARCOUX-LESTIEUX.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La présente délibération a pour objet de soumettre des propositions relatives aux opérations de construction, d'aménagement et de maintenance du patrimoine bâti départemental hors collèges dans le cadre du Budget primitif (BP) 2026.

Il est proposé d'inscrire :

- en investissement : une dépense de 10 370 000 € et une recette de 2 330 000 € ;
- en fonctionnement : une dépense de 1 576 000 € et une recette de 335 000 €.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	3 658 000 €	10 370 000 €		1 576 000 €
Recettes		2 330 000 €		335 000 €

RAPPORT

Dans le cadre du BP 2026, les propositions en matière de bâtiments départementaux (hors collèges) se traduiraient par les inscriptions budgétaires suivantes sur le budget principal :

- en investissement : une dépense de 10 370 000 € et une recette de 2 330 000 € ;
- en fonctionnement : une dépense de 1 576 000 € et une recette de 335 000 €.

I – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

1. Bâtiments des services administratifs départementaux

1.1- Bâtiments administratifs

Sur la base du recensement annuel des besoins, le nouveau programme annuel de travaux divers d'amélioration, de maintenance et de sécurisation pour l'ensemble des sites administratifs départementaux est proposé en annexe 1 pour un montant d'autorisation de programme de 1 270 000 €.

Les opérations les plus significatives déjà programmées antérieurement vont se poursuivre sur l'année 2026. Elles concernent notamment la maintenance et la rénovation du clos/couvert des sites territorialisés, la rénovation des menuiseries de l'Hôtel du Département (HDD) ainsi que la sécurisation des entrées des accès aux Maisons du Département (MDD) et antennes sociales.

Les travaux de rénovation de la MDD de Nantiat et de restructuration de l'antenne sociale de Pierre-Bufferrière devraient être réalisés au cours de l'année 2026.

Les études d'avant-projet relatives à l'extension et la modernisation du bâtiment de la MDD Coty sont terminées. L'année 2026 sera consacrée à la finalisation des dossiers de consultation des entreprises et au dépôt de la demande de l'autorisation d'urbanisme.

Compte tenu de l'évolution des données programmatiques liée au regroupement des services techniques et sociaux, il est nécessaire de reprendre les études de conception du site de la MDD de Châteauneuf-la-Forêt afin de répondre aux nouveaux besoins identifiés. Un nouvel avant-projet devrait donc être élaboré et présenté d'ici fin 2026.

Il est également envisagé d'acquérir un bâtiment technique sur la commune de Bussière-Galant afin de rapprocher les équipes d'intervention des réseaux dont elles assurent la gestion et l'entretien.

Par ailleurs, une autorisation de programme de 260 000 € est proposée pour engager l'élaboration d'une stratégie patrimoniale des bâtiments (hors collèges) qui s'appuiera sur la mise en place d'un Schéma directeur immobilier et énergétique.

Les crédits de paiement pour la mise en œuvre de ces programmes et des opérations votées antérieurement sont estimés à 1 050 000 €.

Enfin, dans le cadre de la transition énergétique, il est proposé d'inscrire une recette à hauteur de 10 000 € pour la participation aux audits énergétiques des bâtiments à percevoir du syndicat énergies Haute-Vienne.

1.2- Garage départemental

Deux opérations importantes sont engagées sur ce site :

- les études d'avant-projet de maîtrise d'œuvre pour la réfection et l'isolation des façades des bâtiments administration et garage sont achevées. L'année 2026 sera consacrée à la consultation des entreprises et au dépôt et l'instruction de la demande de déclaration d'urbanisme ;
- les travaux de réfection des éclairages extérieurs ont démarré au premier trimestre 2026 et devraient s'achever à l'été 2026.

En complément, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 1 202 000 € au titre de l'exercice 2026 dont le détail est présenté en annexe 2.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 200 000 € pour couvrir les dépenses liées à ces opérations sur cet exercice.

2. Bâtiments à vocation culturelle ou sportive

- Château de Châluçet

- *Programme de cristallisation des murs du château haut*

Les fouilles archéologiques permettant le tri et la conservation des éléments lapidaires inventoriés au pied des murs ont été réalisées fin 2025. Au cours de l'année 2026, elles seront complétées par une étude du bâti des élévations des murs concernés par la cristallisation. Les travaux de cristallisation ont débuté au cours du premier trimestre 2026 et devraient se poursuivre jusqu'à cet automne.

- *Réfection des auvents de protection des caves du bas castrum*

Les études de maîtrise d'œuvre permettant la reconstitution d'une protection des caves du bas castrum vont débuter au printemps 2026. Une nouvelle couverture sera positionnée sur les structures métalliques conservées des anciens auvents qui ont fait l'objet d'une dépose des charpentes bois et toitures par mesure de sécurité.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 100 000 € pour couvrir les dépenses liées à ces opérations sur cet exercice.

Pour l'année 2026, une demande d'acompte de 50 000 € sur la subvention accordée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pourrait être sollicitée.

- Musée de Rochechouart : programme d'amélioration des espaces intérieurs

Les études de programmation visant à améliorer les conditions d'accueil de groupe en utilisant le rez-de-chaussée de l'ancien logement du chauffeur du sous-préfet sont à mener au cours de l'année 2026.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 50 000 €.

- Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane : actualisation de la scénographie et reconfiguration des espaces d'accueil

Les travaux architecturaux ont débuté en novembre 2026 par les démolitions et le curage du bâtiment. Les travaux de maçonnerie, d'étanchéité de l'esplanade et de remplacement du mur rideau de la façade côté sud sont en cours de finition. Les travaux

de second œuvre devraient débiter au printemps et se poursuivre jusqu'à fin 2026. Les aménagements extérieurs et la végétalisation du parvis seront exécutés à l'automne 2026.

L'attribution des marchés des lots scénographiques est en cours, avec l'objectif d'un démarrage des prestations scénographiques sur site à l'automne 2026.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 6 900 000 € permettant de couvrir les dépenses liées à ces opérations sur cet exercice.

Pour l'année 2026, des acomptes sur subventions pour un montant global de 1 350 000 € pourraient être sollicités auprès de l'Europe, de l'Etat (Ministère de la culture) et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- Construction d'une salle d'athlétisme couverte

Les travaux de construction ainsi que l'acquisition et l'installation des matériels d'athlétisme et de musculation du stade sont terminés et réceptionnés.

Il est proposé d'inscrire sur l'exercice 2026 des crédits de paiement à hauteur de 800 000 € pour couvrir les dépenses liées aux soldes des marchés de prestations intellectuelles, de travaux et d'acquisition de matériels ainsi qu'à la réalisation de divers petits travaux d'ajustement demandés par l'exploitant suite à la mise en service de l'équipement.

Pour l'année 2026, les acomptes de subventions respectifs de 170 000 € au titre de l'Agence nationale du sport, de 500 000 € de la Région Nouvelle-Aquitaine et de 250 000 € de l'Europe pourraient être sollicités.

- Programmes d'équipements sportifs et d'aménagements divers et de maintenance sur les sites culturels et sportifs

Les opérations de la programmation antérieure vont se poursuivre ou être engagées sur cette année :

o Site CHEOPS

La refonte de la signalétique intérieure des bâtiments est en cours.

Tous les bâtiments du site devraient être raccordés au Réseau de chaleur urbain (RCU) Limoges sud d'ici octobre 2026. En parallèle, les installations de chauffage du réseau secondaire avec la mise en place d'une gestion technique du bâtiment Robert Lecomte feront l'objet d'une optimisation par le Département.

Les études de maîtrise d'œuvre concernant les aménagements extérieurs et la sécurisation périmétrique du site ont débuté en 2025 avec l'objectif de produire un avant-projet au second semestre 2026.

Une étude de faisabilité structurelle sur le bâtiment principal est en cours afin de vérifier la possibilité technique d'augmenter sensiblement la capacité d'accueil de l'auditorium.

Afin d'élargir l'offre d'hébergement sur le site de CHEOPS, une maison d'habitation est en cours d'acquisition. Ce bien sera aménagé en logement de gîte pouvant accueillir 9 personnes, destiné principalement à recevoir des athlètes.

- Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne

Le bâtiment devrait également être raccordé au RCU avant la prochaine période de chauffe. Des petites adaptations du réseau secondaire de chauffage seront réalisées préalablement.

Pour ce nouvel exercice, un programme d'opérations nouvelles pour un montant d'autorisation de programme de 590 000 € est proposé en annexe 3.

Au titre des programmes d'équipements sportifs et d'aménagement et de maintenance sur les sites culturels et sportifs, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 620 000 €.

3. Bâtiments à vocation touristique et économique

- Site touristique de Saint-Pardoux

Dans l'objectif de renforcer encore l'attractivité du site, de l'adapter aux nouvelles attentes des usagers et de maintenir en état les installations, il est proposé un nouveau programme d'aménagements et d'équipements selon les 3 axes suivants, à réaliser sur les deux prochaines années :

- travaux d'assainissement, de voiries et réseaux divers (poursuite du traitement des cheminements en stabilisé renforcé) pour une autorisation de programme de 30 000 € ;
- signalisation, organisation, sécurisation du site (sécurisation des passerelles bois, remplacement du dispositif de limitation des accès véhicules plage et restaurant Santrop) pour une autorisation de programme de 60 000 € ;
- maintien à niveau des aménagements et équipements existants (divers travaux de peinture, remplacement de menuiseries bois, rénovation d'éclairage et de coffret d'alimentation électrique, réfection des pontons et brises vagues site Fréaudour, installation d'un sanitaire autonome parking site Santrop) pour une autorisation de programme de 236 000 €.

Une autorisation de programme globale de 326 000 € serait ainsi nécessaire.

Au titre de ce programme, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 305 000 € pour la réalisation de ces opérations et la poursuite des programmes antérieurs.

- Laboratoire départemental

Les opérations de travaux visant à regrouper des activités sur les divers bâtiments dans l'objectif de libérer complètement le bâtiment D pour la plateforme « MICE » sont en cours d'achèvement.

Une autorisation de programme de 10 000 € est proposée afin d'améliorer les dispositifs d'éclairage extérieurs.

Il est également proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 45 000 €.

○ Maison Haute-Vienne Développement

En raison des importantes contraintes budgétaires auxquelles la collectivité départementale est confrontée et qui ne lui permettent plus de disposer des ressources ni de la visibilité financière nécessaires pour mener à bien cette opération, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet initial, dont le coût total était estimé à 15 M€.

De nouvelles études programmatiques sont actuellement en cours pour envisager le regroupement de certaines structures dans le bâtiment logement existant sur le site de Vanteaux.

Il est donc proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 250 000 € afin de couvrir les dépenses liées aux résiliations des marchés de prestations intellectuelles déjà engagées pour l'opération initiale, ainsi que la réalisation des premières investigations en vue d'une opération de réhabilitation du bâtiment logement.

4. Subvention d'équipement indirect

Il est proposé d'inscrire une subvention d'équipement à hauteur de 50 000 €. Elle permettrait de répondre aux engagements du Département envers l'exploitant du restaurant de Santrop concernant des travaux d'amélioration de l'accueil, conformément au contrat de concession de service en vigueur.

II – LES CHARGES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments départementaux est estimé à 1 576 000 € selon la répartition suivante :

- charges de fonctionnement au titre de l'entretien des bâtiments départementaux (loyers, entretiens courants des locaux, contrats de maintenance, électricité, combustible, indemnités de résiliation de marchés...) : 1 455 000 €, dont la part énergie est la suivante :
 - électricité/gaz : 882 000 € ;
 - fuel : 36 000 € ;
 - réseaux de chaleur : 10 000 € ;
 - granulats bois : 7 000 € ;
- charges de fonctionnement du site de Saint-Pardoux : 22 000 € ;
- charges de fonctionnement pour Châluçet : 7 500 € ;
- charges de fonctionnement du Garage départemental : 91 500 € dont la part énergie est de 70 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 335 000 € selon la répartition suivante :

- recouvrement des loyers et des charges des biens mis à disposition par le Département : 265 000 € ;
- recouvrement des frais de chauffage et d'éclairage : 65 000 € ;
- participation CEE : 5 000 €.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2021 donnant délégation au Président du Département et à la Commission permanente en matière de gestion du domaine départemental ;

Vu les programmes d'investissements immobiliers relatifs au patrimoine bâti (hors collèges) validés par délibérations de l'Assemblée Départementale en dates des 10 avril, 16 octobre et 18 décembre 2025 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans dans la salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver le BP 2026 d'investissement relatif au patrimoine bâti départemental (hors collèges) et les programmes de travaux correspondants, tels que décrits dans le rapport ci-dessus, y compris les opérations figurant en annexe ;

d'inscrire à cet effet les autorisations de programme détaillées dans le rapport ci-dessus pour un montant global de 3 658 000 € ;

d'inscrire un montant de 10 320 000 € en crédits de paiement et une recette d'investissement à hauteur de 2 330 000 € au titre du budget principal ;

d'approuver le versement d'une subvention d'équipement à l'exploitant du restaurant de Santrop de 50 000 € ;

d'approuver le budget de fonctionnement pour une dépense de 1 576 000 € et une recette de 335 000 € ;

d'autoriser son Président à prendre toutes décisions en vue de la réalisation de ces opérations, en particulier la désignation des maîtres d'œuvre, le lancement des études et la signature de toutes autorisations administratives nécessaires (demande de permis de construire, d'autorisation de travaux...) ;

d'autoriser son Président à solliciter les subventions de la Région, de l'État et de l'Europe concernant les opérations pouvant être éligibles et également au titre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements.

41 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, Mme DEBOURG, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à M. GERAUDIE), M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LARCHER (délégation de vote à Mme MANUS), Mme LARDY (délégation de vote à Mme TLEMSANI), M. LEBLOIS, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PAULET (délégation de vote à Mme TUYERAS), M. PIRONNEAU (délégation de vote à Mme MARCOUX-LESTIEUX), Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

1 absent / excusé sans procuration : Mme LHOMME LEOMENT.

Accusé de réception en préfecture
87-228708517-20260402-50048-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026
Date de publication : 09/04/2026

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE